



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 17 septembre 2018 à 20 h 30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 13/09/2018.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, DUSSUD Grégory, ROCHE Robert, DENIS Catherine, DI QUINZIO Carole, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, PRAILE Anne, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, GUILLAUMOND Monique, SERRAILLE Loïc, BERTALOTTO Frédérique, JACQUEMOT Estelle, ALLAIX Gilles, MERLE Jean-Michel, BONNET Philippe, BONNASSIEUX Bernard.

Absents excusés : GONZALEZ Éric (procuration à MOLLARD Christian)

Secrétaire de Séance : GRANJON Marc

MPG/ 06 2018

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) : sans objet.

1- Révision de l'attributions de compensations versée à la commune par la communauté de communes de Forez-Est.

La Communauté de Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale lorsqu'il y a transfert de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Considérant que lorsque le montant de l'attribution de compensation initiale a déjà été fixé, il peut être révisé à la hausse ou à la baisse en cas d'accord entre l'EPCI et la commune membre intéressée, selon les modalités de la révision libre prévues au 1^{er} bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette procédure impliquant qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son attribution de compensation révisé sans avoir au préalable donné son accord.

Au titre de l'évaluation des charges transférées (voirie, SAGE et Fourrière), sur la base du rapport de la CLECT du 12 juin 2018, l'attribution de compensation (AC) de la commune de Panissières a été majorée de 59 055 €, avec accord du Conseil municipal en date du 2 juillet 2018.

Il est proposé ce jour de majorer aussi l'AC de 71 915 €, au titre de la révision libre des attributions de compensation, au regard de 42 103 € de Dotation de solidarité et de 29 812€ de fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, préalablement versés au bénéfice de la commune.

Dès lors, à l'issue du rapport de la CLECT du 12 juin 2018, l'attribution de compensation de la commune de Panissières s'élève à 623 423 € ainsi décomposé :

CCCM	AC 2018	voirie	DSC	FPIC	SAGE	FOURRIERE	AC 2018 après pacte
Cottance	5 087	17 168	8 431 €	9 961	565	305	41 517
Essertines en Donzy	12 490	15 065	10 507 €	6 874	413	223	45 572
Jas	6 146	8 531	4 625 €	2 997	192	103	22 594
Montchal	14 030	19 402	14 569 €	7 202	415	224	55 842
Panissières	492 453	55 277	42 103 €	29 812	2 455	1 323	623 423
Rozier	50 820	23 644	18 582 €	18 316	1 195	644	113 201
St-Barthelemy	18 389	14 240	9 189 €	9 512	560	302	52 192
St-Martin	31 877	26 673	10 194 €	11 929	735	396	81 804
TOTAL COMMUNES ex CCCM	631 292	180 000	118 200 €	96 603	6 530	3 520	1 036 145

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord sur le point II du rapport en date du 12 juin 2018 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est majorant l'attribution de compensation de la commune de Panissières de 71 915 € dans le cadre de la révision libre des attributions de compensation, portant ainsi l'attribution de compensation de la commune à la somme de 623 423 €
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

2- Subvention 2018 exceptionnelle sollicitée auprès du Département de la Loire au titre de la voirie

Monsieur le Maire présente le dispositif de financement exceptionnel envisagé par le Département de la Loire au bénéfice des communes en 2018. Au titre du Fonds de solidarité, une enveloppe de voirie communale exceptionnelle 2018 (suite aux intempéries) peut être mobilisée au bénéfice de la commune de Panissières.

Suite à de violentes intempéries en juin 2018 (pluies torrentielles avec demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle les 4 et 12 juin 2018), ainsi que des orages et de la grêle en juillet 2018, la voirie de Panissières est particulièrement dégradée. De profondes excavations et des effondrements de parties de voirie sont observés et obligent une réaction rapide de la commune sur un exercice budgétaire 2018 contraint.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total des travaux :	34 590,20 €HT
Estimation « Enveloppe exceptionnelle voirie 2018 » de 30% :	10 377 €
Autofinancement communal :	24 213,20 €HT

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

3- Délibération portant admission en non-valeur de créances au Budget de la commune

Madame la Trésorière de Feurs informe la commune que certaines créances sont irrécouvrables. Le montant des créances s'élève à 183,70€ TTC.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 "créances admises en non-valeur".

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

4- Création de deux arrêts de transport de car de ramassage scolaire

Suite au contact avec la Direction des Transports du Département de la Loire, il est souhaité la création de points d'arrêt pour un ramassage scolaire en direction de Feurs.

Deux points répondent au mieux aux attentes des usagers :

- un arrêt sur la rue de l'Odinot, au débouché du chemin piétons venant du passage du Belvédère, nommé « L'Odinot ».
- un arrêt à l'entrée de la zone artisanale du Crozet, nommé « Le Crozet ».

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

5- Appréciation du soutien demandé par la commune de Pommiers, de la requête de gratification des bacheliers et de la demande de participation financière au label « Terre de Tisseurs, Terre d'excellence ».

Monsieur Le Maire explique la difficulté financière de la commune de Pommiers-en-Forez, condamnée par le juge à payer 160 000€ à deux anciens salariés du camping. Il ressort des échanges au sein du Conseil municipal, qu'il est difficile d'envisager une aide financière sans créer un préalable étonnant.

Il est évoqué par ailleurs les dispositifs de provision, ou d'assurance connus à ce jour des collectivités pour tenter de répondre à des situations contentieuses difficiles. Le lien de solidarité à l'égard de cette commune doit prendre une autre forme que celle d'un soutien financier.

Par ailleurs, une récente demande a été réalisée pour savoir si la collectivité gratifiait les bacheliers ayant obtenu une mention. Les conseillers notent l'engagement pris par la municipalité pour agir au bénéfice des jeunes : recrutement dans le cadre des chantiers éducatifs pour permettre une expérience professionnelle, reconnaissance du mérite des parcours sportifs ou professionnels lors des vœux du Maire...

Il est envisagé de poursuivre dans ce type d'action mais sans spécialement mettre en exergue un diplôme.

Pour promouvoir le label « Terre de Tisseurs, Terre d'excellence », l'association des amis du Musée sollicite une participation aux 21 communes membres afin de concourir aux 48h de la création du 9 au 11 novembre 218. Une subvention de 60€ est allouée pour cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

- *Votants : 23*
- *Exprimés : 23*
- *Pour : 23*

6- Présentation du Rapport Annuel du Délégué et du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal

Le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour le service assainissement communal pour l'année 2017 sont présentés au Conseil. En tant que collectivité responsable d'un service d'assainissement collectif, la commune de Panissières est tenue au titre de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de produire chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il est destiné notamment à l'information des usagers. Une mise en ligne du document est réalisée sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

L'Adjointe déléguée à l'assainissement, Anne Ducreux, donne les informations principales. En 2017, 93 788 m³ ont été assujettis à l'assainissement (facturés). Le réseau compte 27 km. 32 Tonnes de boues ont été évacuées. Il y a eu 1184 branchement raccordés. Dans le cadre de sa politique « relation client », une permanence du prestataire s'est tenue en Mairie au bénéfice de 19 personnes.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 23 Pour.

7- Présentation de Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIEMLY

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY). Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Robert Roche, conseiller municipal, présente les chiffres clés du rapport. Le prix de l'eau est de 3,173€/m³. La consommation moyenne constatée jusqu'à maintenant était de 120 m³ par an pour un foyer de 4 personnes. Elle est actuellement à 94 m³.

En 2017, il y a 4,18% d'abonnés supplémentaires. Panissières est la 4e commune avec 1519 abonnés. Parmi les objectifs prioritaires du Syndicat, figure l'amélioration du rendement du réseau (2104 km de canalisation), notamment en résorbant les fuites.

La qualité de l'eau est satisfaisante et fait l'objet de contrôles très réguliers.

Adoption du rapport par le Conseil municipal, 23 Pour.

8- Rapport des commissions

-Jeunesse – CCAS :

Une visite du parc de Violay, avec le Conseil municipal des enfants, a permis d'apprécier la faisabilité d'un projet identique pour la commune de Panissières.

L'accueil périscolaire, mors de cette rentrée 218, a été conforté avec des nouveaux temps le matin et sur le temps méridien.

- Sport-Communication

Le Forum des associations s'est tenu le 1er septembre 2018 et fait l'objet de nombreux retours positifs. Il est projeté d'organiser le prochain forum le 31 août 2019, en lien avec l'accueil des nouveaux habitants.

Les travaux de réfection des vestiaires du gymnase débuteront à compter du mois d'octobre 2018. Une information des utilisateurs sera réalisée.

L'entretien du terrain de stade conduit à réaliser un traitement contre les champignons.

- Bâtiment-Voirie :

Les travaux de requalification de la rue de la République se poursuivent avec le pavage de certaines zones dès la semaine prochaine. Une mise au point avec l'entreprise attributaire du lot « Voirie », Eiffage, et le maître d'œuvre est nécessaire pour apprécier la pertinence de la largeur du caniveau central installé.

La réfection des chemins est en cours. Le chemin Chez Thevenon est finalisé.

Une réunion est programmée le 5 octobre 2018 pour définir une nouvelle organisation de la tournée de déneigement. A cet égard, et pour mettre le travail des services techniques, il est présenté le projet d'acquisition de 2 tracteurs. Le coût d'acquisition total est de 161 000€ mais une reprise de 2 anciens tracteurs est possible pour 51 000€. Il est convenu d'apprécier rapidement l'emprunt à réaliser pour engager l'achat.

-Finances :

Il est nécessaire de reprendre le dossier d'assurance de la flotte automobile de la commune, en assurant notamment des sorties de véhicules.

Le recours au travail d'un agent intérimaire est souhaité pour des travaux de peinture dans les bâtiments.

-Urbanisme :

L'acquisition d'un panneau lumineux d'information est actée.

Un travail est engagé pour élaborer une charte sur la végétalisation de la commune.

-Culture :

La Foire de la Saint Loup est programmée le dimanche 23 septembre 2018.

Le 20 octobre 2018 est organisée la fête du livre, sur le thème « Jardiner autrement », à la Ferme Seigne.

-Développement durable :

Un programme de fleurissement 2019 est en cours d'élaboration.

9- Questions diverses

- Des travaux pour assurer l'agrandissement de la station de pompage de l'Odinot sont programmés dès cet hiver par le SIEMLY. 6 km de colonnes permettront d'assurer la liaison vers la Croix de Signy.

La séance est levée à 23h00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 30 octobre 2018.

Le Maire, Christian MOLLARD.

